



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_112
RASED - RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ÉLEVES EN DIFFICULTE –
CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42
Conseillers présents :30
Pouvoir(s) :2
Votants :32

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

RIVENEAU Annie a donné pouvoir à RICHARD Maud,
BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,

Conseillers absents :

BERNIER Catherine, MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

JOUANNEAU-FERRON Laëtitia

DELIBERATION N°DCM2025_112

RASED - RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DELIBERATION N°DCM2025_112

**RASED - Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté –
 Convention relative à la participation financière des communes aux
 dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Rapporteur : Rachel SANTENAC

Depuis plusieurs années, la commune soutient financièrement le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés plus connu sous le nom de RASED.

Composé d'une psychologue scolaire et de 3 enseignants spécialisés, le RASED vient en appui aux enseignants pendant les heures de classe. Cela peut représenter une aide pédagogique, rééducative ou psychologique. Il dispose d'un bureau dans les locaux de l'école Marcel Pagnol de Châteauneuf mais le personnel peut également investir les écoles du territoire et de la circonscription telles que Etriché, Morannes, Miré, Tiercé...

Après une concertation avec l'inspecteur de circonscription, une convention est proposée pour que chaque commune participe à hauteur de 1 € 80 par élève scolarisé dans les écoles de sa commune. La commune des Hauts-d'Anjou assurera la coordination du budget alloué au RASED.

La commune devra participer pour 557 élèves scolarisés dans la commune et bénéficiant de ce dispositif. Pour l'année scolaire 2025-2026, le montant de la participation financière annuelle sera de 1002,60 €, contre 2000 € les années précédentes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexée soumise par l'Éducation Nationale pour établir la participation financière de chaque commune au dispositif RASED,

Considérant l'avis favorable de la commission Solidarité Familles Éducation,

Considérant que la commune Les Hauts-d'Anjou soutient ce dispositif depuis plusieurs années seule,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention relative à la participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de la circonscription éducation nationale 1^{er} degré des Hauts-d'Anjou avec la DSSEN (Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale).
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité
 Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
 A Champigné, le 18 décembre 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 décembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.